
PROCÈS-VERBAL DE LA 20^E SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE MERCREDI 18 OCTOBRE 2017 AU CHSLD ARGYLL, ÉDIFICE NORTON, SHERBROOKE

Présences :	Gerald Cutting	Administrateur
	Dominique Dorion	Membre invité
	André Forest	Administrateur
	Jacques Fortier	Président
	Patricia Gauthier	Présidente-directrice générale et secrétaire
	Pierrette Grenier	Membre observateur
	Diane Gingras	Vice-présidente
	Frédéric Grondin	Administrateur
	Rachel Hunting	Administrateur
	Michel Kinumbe Elungu	Administrateur
	Pauline Lefebvre	Administrateur
	Micheline Richer	Administrateur
	Serge Therrien	Administrateur
	Alain Thivierge	Administrateur
	Mathieu Touchette	Administrateur
	Raymonde Vaillancourt	Administrateur
Absences motivées :	Pierre Cossette	Administrateur
	Patrice Lamarre	Administrateur
	Denis Marceau	Administrateur
Invités :	Denis Beaulieu	Commissaire aux plaintes et à la qualité des services
	Pierre-Albert Coubat	Directeur des ressources financières et de la logistique
	Jean Ferland	Directeur des services techniques
	Véronique Floquet	Stagiaire
	Olivier Lemieux-Girard	Adjoint à la présidente-directrice générale et affaires publiques
	Gilles Michaud	Directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques
	Murray McDonald	Directeur programmes santé mentale et dépendance
	Lise Montagne	Directrice des soins infirmiers
	Sylvie Moreault	Directrice programme soutien à l'autonomie des personnes âgées
	Alain Trudel	Directeur programme jeunesse par intérim
	Jean-François Trudel	Cogestionnaire médical Psychiatre

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

M. Jacques Fortier, président, souhaite la bienvenue à tous à cette 20^e assemblée ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ :

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 19^e séance ordinaire tenue le mercredi 20 septembre 2017
 - 4.1 Lettre de renouvellement du mandat du président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 4.2 Approbation du plan d'organisation révisé par le MSSS
 - 4.3 Procès-verbal modifié de la séance spéciale du 30 août 2017
5. Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 5.1 Campagne de financement Centraide
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 6.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 6.3.1 Bilans des activités et des ressources pendant la période estivale 2017
 - 6.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 6.4.1 Priorité sur la santé globale de notre organisation
 - 6.4.1.1 Plan d'équilibre budgétaire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 6.5 Intégrer la mission universitaire
7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale
 - 7.1 Comité sur les soins et les services du 26 septembre 2017
 - 7.1.1 Avis du conseil des infirmières et des infirmiers sur la pratique infirmière en CHSLD
 - 7.1.2 Recommandation du conseil multidisciplinaire sur la dénutrition chez les usagers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 7.2 Comité sur la mission universitaire du 28 septembre 2017
 - 7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 11 octobre 2017
 - 7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 16 octobre 2017
8. Agenda de consentement *POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*
 - 8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés
 - 8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS
 - 8.1.1.2 Nominations de chefs de service du département de psychiatrie
 - 8.1.1.3 Nomination d'un médecin examinateur
 - 8.1.1.4 Nomination d'un chef de département de médecine
 - 8.1.2 Approbation de la charte, du règlement, de la nomination du président et des priorités du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration
 - 8.2 Assurer la qualité des soins et services
 - 8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services
 - 8.4 Utiliser judicieusement les ressources
 - 8.4.1 Autorisation des répondants de l'établissement concernant Retraite Québec
 - 8.4.2 Régime d'emprunts à long terme
 - 8.4.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) - volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2016-2019 et 2017-2020

8.4.4 Location d'espaces Ville de Lac-Mégantic

8.4.5 Renouvellement de la désignation d'un représentant du CIUSSS de l'Estrie – CHUS au C. A. d'Opération Enfant Soleil

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nomination et retrait de privilèges de chercheurs actifs au CRCHUS

8.5.2 Nomination de chercheurs actifs à l'IUPLSSS

8.5.3 Nomination d'un nouveau chercheur actif au CdRV

8.5.4 Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

8.5.4.1 Changements de statut, renouvellements, nominations et démissions de membres au CÉR

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Hors cadres et cadres supérieurs

10.2 Évaluation de la rencontre

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Une représentante du comité des usagers de la région de Sutton souhaite avoir des précisions sur le plan régional d'effectifs médicaux (PREM) 2018 qui prévoit seulement 19 postes pour la région de l'Estrie. Pour les petites municipalités, ce nombre n'est pas suffisant pour combler les besoins. Il semble que ce n'est pas équitablement réparti dans le Québec.

La présidente-directrice générale précise que le MSSS détermine, à partir d'une méthodologie, le nombre pour chaque région administrative du Québec selon la parité relative de chaque territoire.

Docteure Raymonde Vaillancourt, chef du département régional de médecine générale, donne de plus amples explications quant aux PREM fixés par le MSSS et des besoins pour la région de l'Estrie comparativement aux autres régions du Québec.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la 19^e séance ordinaire tenue le mercredi 20 septembre 2017

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de l'Assemblée ordinaire du mercredi 20 septembre 2017, le président demande si le document est conforme aux discussions ayant eu lieu.

SUR PROPOSITION D'UMENT APPUYÉE, LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 20 SEPTEMBRE 2017 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 septembre 2017

4.1 Lettre de renouvellement du mandat du président du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Le ministre a confirmé la désignation du président du conseil d'administration pour un mandat de deux ans qui débutera le 30 septembre 2017 et qui se terminera le 29 septembre 2019.

4.2 Approbation du plan d'organisation révisé par le MSSS

Le ministre a autorisé l'ouverture du concours pour le poste de directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation et les modifications à la structure organisationnelle. Le comité de sélection est prévu le 2 novembre prochain.

4.3 Procès-verbal modifié de la séance spéciale du 30 août 2017

Une modification a été faite au procès-verbal du 30 août 2017. En effet, dans la résolution CA 1175 – 2017-08-30, concernant le renouvellement du contrat de la directrice de santé publique, nous aurions dû lire : « de recommander » au lieu « d'adopter ». La résolution modifiée a été transmise au ministère.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale, pour la période du 21 septembre au 18 octobre 2017, a été transmis aux membres. La présidente-directrice générale fait part des différentes activités ayant eu lieu.

5.1 Campagne de financement Centraide

Monsieur Murray McDonald et Dr Jean-François Trudel, coprésidents de la campagne 2017 de Centraide Estrie du CIUSSS de l'Estrie - CHUS, remettent séance tenante un dépliant de la campagne à tous les membres.

Cette année, toute la communauté du CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'unit pour atteindre un objectif commun de 80 000 \$ en dons pour Centraide. La campagne de financement se déroule du 1^{er} octobre au 15 novembre 2017.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS a une responsabilité sociale envers la population. C'est pourquoi il s'associe à la campagne annuelle de Centraide Estrie pour soutenir des organismes œuvrant dans les secteurs de l'action bénévole, de l'amélioration des conditions de vie, de la condition féminine, de la famille et de l'enfance, de la jeunesse et de la santé mentale dans tous les territoires.

5.2 Campagne de vaccination massive contre l'influenza saisonnière 2017-2018 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les membres reçoivent séance tenante une fiche de présentation sur la campagne de vaccination massive contre l'influenza saisonnière 2017-2018 au CIUSSS de l'Estrie – CHUS. La présidente-directrice générale informe les membres de la programmation générale et de l'outil pour la prise de rendez-vous par le Web ou via un numéro unique sans frais. L'ensemble de l'information se retrouve à l'adresse : <http://www.santeestrie.qc.ca/fr/conseils-sante/infection-maladie-transmissible/grippe/vaccin>

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.3.1 Bilans des activités et des ressources pendant la période estivale 2017

Le président invite Mme Lise Montagne, directrice des soins infirmiers, à présenter le bilan des activités cliniques pendant la période estivale 2017.

La période estivale engendre des besoins de main-d'œuvre différents en fonction des besoins de soins et de service de la population et l'offre de service est modulée en conséquence. Avec la prise de congés fériés et de vacances du personnel et des médecins, le ralentissement des activités vise donc à maintenir un équilibre entre l'accessibilité et la disponibilité de la main-d'œuvre. Une planification graduelle de la démarche de ralentissement a été considérée par souci de maintenir une accessibilité, une sécurité et une qualité dans la prestation des soins et des services en tout temps, et en particulier lors des périodes de début et de fin de ralentissement d'activités. Une planification de la reprise des activités a également été prévue. Le taux d'activité a été plus grand que le ralentissement autorisé. Le scénario de ralentissement des activités est sensiblement le même que pour les années antérieures.

M. Gilles Michaud, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, pour sa part, présente le bilan des ressources pendant cette même période.

En juin 2017, chaque direction clinique a fait une planification et l'analyse de ses enjeux de main-d'œuvre avec le soutien de la direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, de la direction des soins infirmiers et de la direction des services multidisciplinaires. Plusieurs actions ont été mises en place pour soutenir les différentes situations de main-d'œuvre durant cette période.

Des difficultés plus importantes ont été observées dans les soins de première ligne et les cliniques spécialisées qui sont constituées de petites équipes où il n'y a pas d'infirmières disponibles et formées pour remplacer une infirmière clinicienne.

Les autres services vivent également des difficultés, mais l'application des plans de contingence a permis de maintenir les soins et services.

Cependant, de plus grandes difficultés ont été observées en CHSLD et Madame Sylvie Moreault, directrice des programmes de soutien à l'autonomie des personnes âgées, est présente et explique les raisons qui ont engendré ces problématiques. Des stratégies seront mises en place pour améliorer ces situations pour la prochaine période estivale. Les comités d'usagers et de résidents ont aussi à être impliqués dans les plans de contingence.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.4.1 Priorité sur la santé globale de notre organisation

6.4.1.1 Plan d'équilibre budgétaire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le président invite M. Pierre-Albert Coubat, directeur des ressources financières et de la logistique, à présenter le plan d'équilibre budgétaire à l'aide d'une présentation sur PowerPoint.

En vertu des articles 3 et 4 de la *Loi sur l'équilibre budgétaire du réseau public de la santé et des services sociaux*, un établissement doit maintenir l'équilibre budgétaire entre ses revenus et ses charges en cours d'exercice financier et ne doit pas encourir un déficit en fin d'année. Si l'établissement prévoit ne pas respecter ces exigences, un plan d'équilibre budgétaire doit être produit, qui démontre de quelle façon l'établissement parviendra à redresser la situation et à atteindre l'équilibre budgétaire en fin d'année.

Monsieur Coubat rappelle les paramètres du budget 2017-2018 et présente l'état de situation à l'issue de la 6e période financière qui s'est terminée le 16 septembre 2017. De plus il présente les principales causes du déficit et le Plan d'équilibre budgétaire proposé sur deux ans, soit jusqu'au 31 mars 2019.

Monsieur Coubat précise que des démarches auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux seront poursuivies dans le but de faire reconnaître, entre autres, certains enjeux de financement de la région sociosanitaire de l'Estrie par rapport aux régions comparables, ainsi que pour obtenir des revenus correspondant à des enjeux budgétaires provinciaux, communs à l'ensemble des établissements du réseau québécois de la santé et des services sociaux.

Après échanges, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA 1241 - 2017-10-18

Relative au plan d'équilibre budgétaire du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- la documentation et les informations présentées aux membres du Conseil d'administration;
 - la recommandation favorable du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPUYER : la proposition de plan d'équilibre budgétaire pour les années financières 2017-2018 et 2018-2019.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et de la présidente-directrice générale

Le président rappelle qu'il a été convenu qu'un résumé de chacun des comités soit transmis avec la documentation afin d'accélérer la présentation.

7.1 Comité sur les soins et les services du 26 septembre 2017

Le président peut inviter M. André Forest, président du comité, à répondre aux questions s'il y a lieu.

7.1.1 Avis du conseil des infirmières et des infirmiers sur la pratique infirmière en CHSLD

Le comité des soins et services informe les membres que le rapport préliminaire produit par l'Ordre des infirmières et infirmiers en janvier 2017 à la suite de leur visite à l'installation d'Argyll et l'avis du conseil des infirmières et infirmiers déposé au conseil d'administration le 13 juin 2017, seront déposés et assumés par le comité de vigilance et de la qualité. Un plan d'action sera également produit et soutenu par la direction des soins infirmiers et par la direction du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées.

7.1.2 Recommandation du conseil multidisciplinaire sur la dénutrition chez les usagers du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Le comité sur les soins et services avait des questionnements sur certains éléments de l'avis. À la rencontre du 26 septembre dernier, Mme Sylvie Moreault, directrice du programme de soutien à l'autonomie des personnes âgées et M. Jean Délisle, directeur adjoint des services multidisciplinaires, étaient présents afin d'apporter des précisions et répondre aux questions des membres. Les membres du comité ont reçu favorablement l'état de situation présenté et les travaux identifiés à parfaire pour les directions concernées. Les deux directions assureront un suivi auprès du conseil multidisciplinaire et feront l'état de situation au comité sur les soins et services au

printemps 2018. Par ailleurs, l'exécutif du conseil multidisciplinaire sera informé au fur et à mesure de la réalisation des travaux.

7.2 Comité sur la mission universitaire du 28 septembre 2017

Le président peut inviter la présidente-directrice générale à répondre aux questions au besoin.

7.3 Comité de vigilance et de la qualité du 11 octobre 2017

Le président peut inviter Mme Micheline Richer, présidente du comité, à répondre aux questions le cas échéant.

7.4 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 16 octobre 2017

Le président peut répondre aux questions s'il y a lieu.

8.0 Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ETL A COMMUNAUTÉ*

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte. Lorsqu'une question est formulée, le directeur concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles, communautés

8.1.1 Exécutif du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) du CIUSSS de l'Estrie - CHUS - Effectifs du CMDP

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

RÉSOLUTION : CA 1242 à 1273 - 2017-10-18

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie - CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.2 Nominations de chefs de service du département de psychiatrie

RÉSOLUTION : CA 1274 à 1280 - 2017-10-18

Relative aux nominations de chefs de service du département de psychiatrie

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrante du présent document.

8.1.1.3 Nomination d'un médecin examinateur

RÉSOLUTION : CA 1281 - 2017-10-18

Relative à la nomination d'un médecin examinateur

- CONSIDÉRANT :**
- que certains médecins examinateurs ont des disponibilités limitées pour exercer leurs fonctions;
 - que la couverture de certains réseaux locaux et certains secteurs d'activités demeure fragile;
 - que la loi prescrit un délai pour le traitement des plaintes;
 - que les usagers ont droit d'avoir accès aux services d'un médecin examinateur;
 - l'analyse effectuée par les membres de l'exécutif du CECMDP;
 - la recommandation favorable des membres de l'exécutif du CECMDP;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE DÉSIGNER : Docteur Tewfik Nawar comme médecin examinateur au CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.1.1.4 Nomination d'un chef de département de médecine

RÉSOLUTION : CA 1282 - 2017-10-18

Relative à la nomination d'un chef de département de médecine

- CONSIDÉRANT :**
- la démission de Docteur Patrice Perron, chef de département de médecine, qui sera effective à compter du 1^{er} novembre 2017;
 - que tout département clinique doit être dirigé par un chef de département;
 - que le Dr Jean-Daniel Baillargeon est membre actif au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles du Dr Jean-Daniel Baillargeon;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs de départements cliniques;
 - la recommandation favorable du comité de nomination du 29 septembre 2017;
 - la recommandation favorable de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qui aura lieu le 24 octobre prochain;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Jean-Daniel Baillargeon à titre de chef du département de médecine pour un mandat de quatre (4) ans, effectif à compter du 18 octobre 2017, sous condition de la recommandation de l'exécutif du CMDP du CIUSSS de l'Estrie – CHUS qui aura lieu le 24 octobre prochain.

8.1.2 Approbation de la charte, du règlement, de la nomination du président et des priorités du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA 1283 - 2017-10-18

Relative à l'approbation de la charte, du règlement, de la nomination du président et des priorités du comité sur la mission universitaire du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- le projet-type de règlement de régie interne du conseil d'administration qui a un caractère prescriptif;
 - la possibilité d'ajuster le mandat du comité, afin de bien répondre aux besoins du conseil d'administration;
 - les mandats confiés par le conseil d'administration au comité de la mission universitaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Dr Pierre Cossette à titre de président du comité sur la mission universitaire;

D'ADOPTER : le mandat et les règles de fonctionnements, tels que présentés à la charte du comité sur la mission universitaire;

8.2 Assurer la qualité des soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Autorisation des répondants de l'établissement concernant Retraite Québec

RÉSOLUTION : CA 1284 - 2017-10-18

Relative à l'autorisation des répondants de l'établissement concernant Retraite Québec

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, la Loi sur les régimes de retraite du personnel d'encadrement et la Loi sur l'administration publique;
 - les rôles et responsabilités de la DRHCAJ;
 - l'analyse effectuée par la direction des ressources humaines et des communications;
 - la recommandation favorable par la direction des ressources humaines et des communications;

- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Monsieur Gilles Michaud, Mme Josée Paquette et Mme Mélissa Rancourt, à engager la responsabilité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS auprès de retraite Québec.

8.4.2 Régime d'emprunts à long terme

RÉSOLUTION : CA 1285 - 2017-10-18

Relative au régime d'emprunts à long terme

- ATTENDU QUE :**
- conformément à l'article 78 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (l'« Emprunteur ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 455 989 971,68 \$;
 - conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;
 - il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts permettant à l'Emprunteur d'effectuer des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;
 - le ministre de la Santé et des Services sociaux (le « Ministre ») a autorisé l'institution du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 2 août 2017;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre d'ici le 31 décembre 2018, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 455 989 971,68 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de **dix-huit mois** s'étendant du 1^{er} juillet au 31 décembre et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour une telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2), soit dépassé;
 - b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux organismes régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux, ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le ministre et

- pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;
- c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - d) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'aux fins suivantes :
 - i) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations autorisées par le Conseil du trésor conformément à l'article 72 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (RLRQ, chapitre S-5) ou par le Conseil du trésor et le ministre conformément à l'article 260 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la date de la prise de possession des travaux et calculés à compter du premier jour du mois qui survient après cette date;
 - ii) le financement à long terme des dépenses d'immobilisations, d'équipements ou d'informatiques, incluant leur coût de financement à court terme jusqu'à concurrence d'un montant représentant trois (3) mois à partir de la fin de l'année financière dans laquelle les dépenses ont été pourvues;
 - iii) le refinancement d'une partie ou de la totalité de tels emprunts venus à échéance;
 - iv) le remboursement d'emprunts bancaires contractés, à ces fins et en attente de financement à long terme ou de refinancement.
3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tient compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
- a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre l'Emprunteur et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et
 - d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

La présidente-directrice générale, Mme Patricia Gauthier
La présidente-directrice générale adjointe, Mme Johanne Turgeon
Le directeur des ressources financières et de la logistique, M. Pierre-Albert Coubat
La directrice adjointe – Ressources financières et gestion budgétaire, Mme Julie Tremblay

de l'Emprunteur, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

7. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

8.4.3 Plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2016-2019 et 2017-2020

RÉSOLUTION : CA 1286 - 2017-10-18

Relative au plan de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) – volet rénovation fonctionnelle mineure en CHSLD 2016-2019 et 2017-2020

- CONSIDÉRANT :**
- que le MSSS a annoncé les enveloppes budgétaires 2016-2017 et 2017-2018 relatives à la rénovation fonctionnelle en CHSLD;
 - que le CIUSSS de l'Estrie – CHUS doit déposer au MSSS les projets prioritaires reliés à ces enveloppes;
 - que le PCFI doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'INSCRIRE : aux Plans de conservation et de fonctionnalités immobilières 2016-2017 et 2017-2018 le projet d'agrandissement du CHSLD de Cowansville;

D'AUTORISER : la DST à apporter au PCFI les ajustements requis en cours d'année dans le respect des règles en vigueur.

8.4.4 Location d'espaces Ville de Lac-Mégantic

RÉSOLUTION : CA 1287 - 2017-10-18

Relative à la location d'espaces à la ville de Lac-Mégantic

- CONSIDÉRANT :**
- que la ville de Lac-Mégantic et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS ont conclu une entente de gré à gré pour la location de 140,5 M² au coût annuel de 10 437,05 \$;
 - que la ville de Lac-Mégantic remplit toutes les conditions du bail;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;
 - que l'établissement n'a pas obtenu l'autorisation du MSSS en raison de l'urgence d'agir;
 - que le présent bail sera prolongé de neuf (9) mois, le temps de lancer un appel d'offres et de solliciter le marché.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : Madame Patricia Gauthier, présidente-directrice générale, à procéder à la signature du bail.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Nominations et retrait de privilèges de chercheurs actifs au CRCHUS

RÉSOLUTION : CA 1288 - 2017-10-18

Relative à la nomination de trois nouveaux chercheurs au CRCHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout de nouveaux chercheurs doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination des nouveaux chercheurs a été adoptée par le Conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du Conseil scientifique du CRCHUS;
 - la recommandation favorable des membres du Comité de la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la nomination de trois nouveaux chercheurs actifs au sein du Centre de recherche du CHUS, soit Dr Alex Carignan, M. Robert Dumaine et M. Dimitri Ryczko.

RÉSOLUTION : CA 1289 - 2017-10-18

Relative au retrait de privilèges de recherche et fin du statut de chercheur régulier au CRCHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que le chercheur n'a plus d'affiliation professorale à la FMSS de l'Université de Sherbrooke;
 - que le chercheur ne répond plus aux critères d'admissibilité du Fonds de recherche du Québec, puisqu'il n'a plus d'affiliation;
 - que le chercheur n'est plus appuyé par les autorités de la Faculté de médecine et des sciences de la santé de l'Université de Sherbrooke;
 - que le chercheur ne répond plus aux conditions d'éligibilité pour être chercheur au CRCHUS;
 - l'analyse effectuée par la direction scientifique du CRCHUS;
 - l'accord des membres du comité sur la mission universitaire et des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : le retrait des privilèges de recherche de M. Aziz Aris et de mettre fin à son statut de chercheur régulier au Centre de recherche du CHUS.

8.5.2 Nomination de chercheurs actifs à l'IUPLSSS

RÉSOLUTION : CA 1290 - 2017-10-18

Relative à la nomination de chercheurs actifs à l'IUPLSSS

- CONSIDÉRANT :**
- la recommandation favorable du comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la pertinence des thématiques de recherche des candidats à l'avancement de la programmation scientifique 2014-2019 de l'IUPLSSS;
 - l'analyse effectuée par le comité des coresponsables d'axe de l'IUPLSSS;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'APPROUVER : la nomination des quatre nouveaux chercheurs actifs, soit Mme Véronique Fortin, Mme Anne-Marie Tougas, Mme Marjorie Désormeaux-Moreau, Mme Serigne Touba Mbacké Gueye, à titre de chercheurs réguliers de l'IUPLSSS.

8.5.3 Nomination d'un nouveau chercheur actif au CdRV

RÉSOLUTION : CA 1291 - 2017-10-18

Relative à la nomination d'un nouveau chercheur actif au CdRV

- CONSIDÉRANT :**
- l'expertise de Pre Nancy Presse;
 - la recommandation du Comité de direction du CdRV;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité scientifique du CdRV;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la nomination de Pr Nancy Presse à titre de chercheur actif au Centre de recherche sur le vieillissement.

8.5.4 Comité d'éthique de la recherche (CÉR)

8.5.4.1 Changements de statut, renouvellements, nominations et démissions de membres au CÉR

RÉSOLUTION : CA 1292 - 2017-10-18

Relative au renouvellement de mandats au comité d'éthique de la recherche (CÉR)

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le renouvellement des mandats de Raymonde Vigneault, Arzamina Blazevic Spahic et Martin Brochu.

RÉSOLUTION : CA 1293 - 2017-10-18

Relative au changement de statut au comité d'éthique de la recherche (CÉR)

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver la nomination des membres du comité d'éthique de la recherche du CHUS;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des candidatures pour le comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la demande de changement de statut de Madame Vanessa Chenel, au CÉR du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

RÉSOLUTION : CA 1294 - 2017-10-18

Relative à la démission d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CÉR)

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE PRENDRE ACTE : de la démission de M. Robert Corriveau au comité d'éthique de la recherche (CÉR).

RÉSOLUTION : CA 1295 - 2017-10-18

Relative à la nomination d'un membre au comité d'éthique de la recherche (CÉR)

- CONSIDÉRANT :**
- l'expertise de Michelle Busseau;
 - la recommandation des membres du comité d'éthique de la recherche;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité d'éthique de la recherche;
 - la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la nomination de Mme Michelle Busseau à titre de nouveau membre du Comité d'éthique de la recherche du CIUSSS de l'Estrie - CHUS pour un mandat de trois ans

9.0 Divers

À compter du 16 octobre 2017 les travaux de remplacement et d'ajout d'équipements dans les stationnements payants du CIUSSS de l'Estrie - CHUS ont débuté. Tous les horodateurs, guichets de paiements et systèmes avec des guérites actuels seront retirés et remplacés par des horodateurs munis d'un système de gestion par plaque d'immatriculation au lieu d'un par places numérotées.

Tous les membres ont reçu séance tenante une enveloppe personnalisée contenant des informations supplémentaires pour l'accès aux stationnements des installations du CIUSSS de l'Estrie - CHUS. Les étapes à suivre sont bien expliquées dans le dépliant à cet effet.

Les membres sont invités à communiquer avec Madame Desloges pour de plus amples renseignements.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour à l'exception de M. Olivier Lemieux-Girard et de M. Gilles Michaud.

10.1 Hors cadres et cadres supérieurs

10.1.1 Poste de directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation

La durée de l'affichage est du 27 septembre au 20 octobre 2017.

10.1.2 Lettre de démission d'un directeur adjoint

Les membres prennent acte de la démission de M. Donald Massicotte du poste de directeur adjoint au programme de santé publique et des partenariats à compter du 14 octobre 2017.

10.1.3 Nomination de M. Steve Goulet à titre de directeur adjoint volet des activités hôtelières à la direction des services techniques

Après présentation et discussion, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA 1296 - 2017-10-18

Relative à la nomination de M. Steve Goulet à titre de directeur adjoint volet des activités hôtelières à la direction des services techniques (DST)

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination d'un directeur adjoint volet des activités hôtelières à la DST;
 - la qualité de la candidature de M. Steve Goulet ainsi que ses réalisations comme gestionnaire au sein de notre établissement;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Steve Goulet;
 - le respect des directives transmises par le MSSS à l'égard du processus de sélection;
 - que nous avons obtenu l'approbation du MSSS pour la nomination dans ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du Conseil d'administration;
 - l'accord des membres

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Steve Goulet à titre de directeur adjoint volet des activités hôtelières à la DST.

10.2 Évaluation de la rencontre

Les membres saluent de travail exceptionnel des directeurs et de la haute direction du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en ce qui a trait à la préparation et à l'organisation de chacun des comités du conseil d'administration.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 10.

Jacques Fortier, président

Patricia Gauthier, secrétaire